

L'expérience a prouvé qu'un lazaret établi sur des principes de la science moderne réussirait probablement, sinon certainement, à empêcher l'introduction du fléau.

Le perfectionnement de ce lazaret aura pour résultat inévitable, même en temps de grande émigration, d'éloigner l'épidémie de nos rives.

Pendant l'invasion fénienne, en juin dernier, sept navires norvégiens et suédois contenant plus de deux mille émigrés, se trouvaient dans le port de Montréal. Toutes les voies de transport vers l'Ouest se trouvaient alors accaparées pour le service militaire, et bien que cet état de choses dura huit jours, pendant lesquels ces navires restèrent dans le port, je suis heureux de pouvoir dire qu'aucun cas d'épidémie ne s'est déclaré à leur bord.

Le nombre de malades admis en 1866 à l'hôpital général de Montréal, par l'intermédiaire de cette agence, n'a été que de dix-sept, ainsi que l'indique l'annexe B, et parmi ce nombre il n'y avait aucun cas de maladie épidémique ou contagieuse.

La taxe des émigrants perçue à ce port par le département des douanes ne s'est élevée qu'à quatre piastres, cet impôt étant toujours perçu au port de Québec.

Je crois qu'il convient de parler ici du résultat des recommandations et remontrances que j'ai faites dans de précédents rapports—et que l'honorable ministre de l'agriculture et vous avez soumises avec instance à l'attention des autorités—à l'égard de l'envoi en ce pays de femmes sortant des dépôts de mendicité d'Irlande.

L'expérience a prouvé que ces envois ne nous étaient nullement avantageux, et j'ai lieu de me féliciter de ce que nos remontrances aient eu l'effet d'y mettre fin en grande partie.

La demande est ici maintenant considérable pour cette classe de serviteurs dont j'ai parlé dans de précédents rapports. Les émigrants de cette classe, cependant, doivent s'attendre à ce qu'ils seront appelés à remplir ceux de ces devoirs domestiques qui sont de la plus haute importance dans les établissements agricoles comme dans les établissements de la cité, lesquels consistent dans le blanchissage, le repassage, etc., et qui sont autant de connaissances sans lesquelles ils ne pourront être considérés comme de bons serviteurs. Une émigration de cette classe de personnes serait très-avantageuse au pays et les émigrants eux-mêmes se feraient une meilleure position que celle qu'ils avaient avant.

Observations finales.

Je ne puis terminer ce rapport sans mentionner les obligations du Département envers les compagnies du Richelieu, de Navigation Intérieure et du Grand Tronc, pour la libéralité dont elles ont fait preuve en transportant à prix réduit les émigrants malades et indigents, ainsi que pour l'aide qu'ont su me donner leurs gérants respectifs. Les dames Grises, les dames religieuses de l'Hôtel-Dieu, les directeurs de l'hôpital-général de Montréal, les révérends pères O'Brien, Villeneuve, le révérend docteur Irvine, les différentes institutions de charité et comités de secours de sociétés nationales de la cité ont aussi droit à sa reconnaissance pour leurs secours aux émigrants. Il me reste aussi à remercier les dames directrices du refuge dit *Church Home*, qui ont eu la bonté de m'aider à placer de bonnes domestiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH H. DALEY,
Agent

A. C. BUCHANAN, Ecr.,
Agent principal de l'immigration, Québec.